Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 084-200040681-20250410-D2025_50-DE

NOTE SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.
Ce débat s'est tenu lors de la réunion du Conseil Communautaire du 13 Mars 2025 à Valréas.
Le rapport d'orientation budgétaire, comme la présente note, sont consultables sur le site internet de la CCEPPG.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : *annualité, équilibre, unité, universalité et spécialité*. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et être transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS & ELEMENTS DE CONTEXTE

Les données synthétiques sur la situation financière de notre EPCI comprennent les ratios suivants :

RATIOS	2024	*2025*
1/ Dépenses réelles de fonctionnement / Population	602,20	678,57
2/ Produit des impôts directs / Population	164,62	139,82
3/ Recettes réelles de fonctionnement / Population	699,42	692,71
4/ Dépenses d'équipement brut / Population	59,57	182,42
5/ Encours de la dette nette / Population *	163,31	162,63
6/ Dotation Globale de Fonctionnement / Population	62,89	63,13
7/ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	11,99%	11,90%
9/ Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	88,76%	100,72%
10/ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8,52%	26,33%
11/ Encours de la dette / Recettes de fonctionnement *	26,14%	23,73%

* CRD Emprunt électrification déduit

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 084-200040681-20250410-D2025_50-DE

2- BUDGET PRINCIPAL DE LA CCEPPG

BP 2025	Fonctionnement (K€)	Investissement (K€)	TOTAL (K€)
Dépenses Réelles	15 771 €	4 691 €	**20 462 €**
Dépenses Ordre	2 079 €	2 703 €	**4 782 €**
Total dépenses	**17 850 €**	**7 394 €**	**25 244 €**
Recettes Réelles *	17 247 €	3 215 €	**20 462 €**
Recettes Ordre	603	4 179	**4 782 €**
Total recettes	**17 850 €**	**7 394 €**	**25 244 €**

* Résultat N-1 compris

Le budget primitif 2025 répond aux spécificités de la nomenclature M57 qui ont été exposées notamment dans le règlement budgétaire et financier et a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 13 mars dernier.

Le Budget Primitif a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, dans un contexte national compliqué, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, et de mobiliser les subventions auprès d'autres organismes ou collectivités chaque fois que possible.

Toutefois un contexte instable et les évolutions imposées aux collectivités, au niveau de la gestion des déchets ménagers et assimilés (hausse du coût de traitement, TGAP, biodéchets, ..), de la prévention des risques sur les divers bassins versants (Lez, Berre, Lauzon), nécessité d'auto assurance pour certains biens, hausse des coûts notamment de l'énergie, conduisent, encore aujourd'hui dans un souci de précaution, la collectivité à inscrire une provision (130K€) et une prévision d'imprévus répartis en fonctionnement. Les efforts de gestion permettent ainsi de dégager un autofinancement pour la réalisation de projets d'investissement structurants, tels que la construction d'établissement d'accueil « Petite Enfance », la mise en œuvre d'actions du PCAET et mobilité ou le déploiement du très haut débit.

Côté fiscalité depuis 2024, existence d'un taux de TEOM unifié sur l'ensemble du territoire (11,70% en 2024). Les actions de gestion des biodéchets conjointement au déploiement de points d'apport volontaire, permettent d'envisager une baisse du taux dès 2025 (11%). La taxe GEMAPI, est maintenue à l'identique depuis 2021 soit 230K€. Le produit de ces deux impositions est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de ces deux compétences.
A noter que le coût réel d'exécution de ces deux services peut être supérieur au montant de fiscalité appelée ; le delta étant alors pris sur le budget général.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant les marchés de prestations de service, le versement des salaires des agents de la CCEPPG et les charges courantes, notamment les subventions aux associations et contributions aux organismes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et développer l'attractivité et le potentiel de notre territoire.

Sur la base du travail des différentes commissions et après arbitrages du Bureau Exécutif, le Budget Primitif a été établi.
Ce dernier reprend les résultats arrêtés au Compte Administratif 2024, présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 13 mars dernier.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 084-200040681-20250410-D2025_50-DE

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget primitif 2025 a été établi, compte tenu du contexte national avec la promulgation tardive de la Loi de Finances pour 2025, de manière prudentielle en fonction des éléments en notre possession. Ainsi au niveau des recettes, dans l'attente de notifications officielles pour certaines, elles ont été estimées au regard des exécutions antérieures ou mesures connues.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour notre collectivité :

Les principales ressources de notre EPCI (pour rappel) :

- La fiscalité locale comprenant la CFE, les Taxes Foncières et Taxe d'Habitation additionnelle ainsi que la TEOM, Taxe de séjour et GEMAPI ;
- Les dotations versées par l'Etat (DGF, compensation exonération, Fraction de TVA en remplacement de la TH et de la CVAE, ...) ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (ALSH Boite à malices et Grillon, Crèche le Bac à sable, accès professionnel des déchèteries, vente de composteurs, ….) ;
- Les subventions ou participations versées au regard de projets spécifiques (Conseils Départemental ou Régional, prestataires sociaux, …..).

Ainsi, au regard des recettes réelles de fonctionnement attendues, la fiscalité locale totale représente 47,69%.
Les recettes notifiées par l'Etat représentent environ 38,54%.

Par ailleurs, notre EPCI rentabilise les espaces dont il est propriétaire, il encaisse donc des loyers et redevances sur l'Espace Germain Aubert, tènement foncier industriel. L'évolution de la recette, s'explique par l'évolution annuelle des loyers et l'arrivée de nouvelles entreprises sur le site. ***Pour 2025, la prévision est de 481K€ (hors remboursement de charges).***

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 17 850K€ dont 16 101K€ d'opérations réelles, 603K€ d'opérations d'ordre et un excédent reporté de 1 146K€ (soit +4,66% par rapport au budget total 2024 excédent reporté inclus).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les prestations de services, les salaires du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation de fluide des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les attributions de compensation versées aux collectivités du territoire, les subventions versées aux associations et autres organismes ou les intérêts des emprunts. Hors imprévus, les salaires représentent 10,52% des dépenses de fonctionnement de la collectivité, les atténuations de produits fiscaux (FNGIR, FPIC, attributions de compensation, ...) 34,84%, les subventions aux organismes et associations du territoire, dont l'aide exceptionnelle aux entreprises 6,10% ; l'entretien des infrastructures liées à l'exercice des compétences de l'intercommunalité représentant 1,20%.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 17 850 K€ dont 15 771K€ d'opérations réelles et 2 079K€ d'opérations d'ordre (soit +8,98% par rapport au budget 2024). A noter que les crédits non utilisés ou figurant au titre d'imprévus, deviennent « *caduques automatiquement à la fin de l'exercice lorsqu'ils n'ont pas été engagés* ».

Pour finir, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCEPPG à financer elle-même ses projets d'investissement.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 084-200040681-20250410-D2025_50-DE

b) Les dépenses et recettes de la section sont les suivantes :

BUDGET PREVISIONNEL 2025 - FONCTIONNEMENT			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Fiscalité locale (TF, CFE, TEOM, GEMAPI,…)	7 678 700 €	Reversement de fiscalité (Attributions de compensation, TA à la taxe de séjour, FPIC, FNGIR)	6 218 189 €
Impôts et taxes autres que la fiscalité locale (Fraction TVA compensation TH/TFB & CVAE)	4 249 421 €	Dépenses courantes	4 756 364 €
Dotations et participations	2 421 176 €	Dépenses de personnel	1 877 000 €
Recettes des services	892 861 €	Autres dépenses de gestion courante	2 300 703 €
Autres recettes de gestion courante	374 960 €	Dépenses financières	87 843 €
Recettes financières	12 482 €	Dépenses spécifiques	200 500 €
Recettes spécifiques	0 €	Dotations aux provisions	330 119 €
Autres recettes	470 999 €		
Total recettes réelles	**16 100 599 €**	**Total dépenses réelles**	**15 770 718 €**
Amortissement Produits (écritures d'ordre entre sections)	602 757 €	Charges d'amortissement (écritures d'ordre entre sections)	964 639 €
Excédent brut reporté	1 146 240 €	Virement à la section d'investissement	1 114 239 €
Total Général	**17 849 596 €**	**Total Général**	**17 849 596 €**

Commentaires & précisions sur le tableau – Recettes :

On constate une diminution prévisible des recettes réelles de fonctionnement de **-1,34%** par rapport au compte administratif de 2024, notamment du fait des mesures figurant dans la Loi de Finances 2025 et du fait de la modification des bases de cotisation minimum CFE.

Impôts & taxes : Il s'agit de la fraction de TVA notifiée à la collectivité au titre de la compensation de la TH (3 337K€ pour 2025) et celle attribuée en compensation de la CVAE (912K€ pour 2025) soit au total (4 249K€). Notification prévisionnelle en légère hausse par rapport à la notification définitive 2024 (4 233K€).

Fiscalité Locale : Au regard du CA 2024, les notifications des bases prévisionnelles des taxes directes locales et TEOM, prévoient une hausse moyenne d'environ +2 %, à l'exception des bases CFE qui elles, baissent de -21,44%. Ceci s'explique notamment par les effets de la délibération de révision des bases de la cotisation minimum de CFE prise en 2024 (effets dès la taxation 2025) venant corriger les mesures de 2023 ayant impactées le tissu économique local, nonobstant la baisse du taux (passant de 29,51 à 26,75%). La baisse du produit de CFE attendu en 2025 par rapport à 2024 est d'environ -364K€.

Par ailleurs des mesures de la Loi de Finances pour 2025 promulguée tardivement (le 14/02/2025) ont également un impact sur la fiscalité locale ; certaines mesures fiscales n'étant pas à ce jour intégrées en totalité dans l'état transmis par la DGFIP (rehaussement d'abattement ou d'exonération, recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et allocations compensatrices qui en découlent).

Le produit des taxes directes locales attendu en 2025, à taux constant représente une baisse totale de -12,89%.
Au regard de ce qui précède, du contexte national et de la volonté de maîtrise de la pression fiscale, il sera proposé de maintenir les taux 2025 à l'identique de 2024.

	Bases 2025	Taux 2025	K€
Cotisation Foncière des Entreprises	4 981 000	**26,75%**	1332
Taxe Foncier (bâti) additionnelle	35 121 000	**0,46%**	163
Taxe Foncier (non bâti) additionnelle	1 989 000	**3,46%**	69
Taxe d'Habitation additionnelle	9 287 000	**8,47%**	787
TOTAL FISCALITE DE TAUX			**2 351**

Le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève à 2 351K€ dont 1 018K€ concerne les ménages.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 084-200040681-20250410-D2025_50-DE

Concernant la TEOM, depuis 2024, un taux harmonisé s'applique sur le territoire, fixé à 11,70%. Du fait d'actions concernant les biodéchets, le déploiement des points d'apport volontaire, la facilitation du geste de tri avec la collecte en mélange des emballages et papiers, et enfin, le développement de la collecte des cartons, le taux est envisagé à la baisse. Pour cela, le taux de TEOM 2025 proposé est de **11%.**

Par ailleurs et pour rappel, la taxe GEMAPI, mise en œuvre en 2021, concerne les trois bassins versants existants sur le territoire de la CCEPPG : le Lez, La Berre et la Vence ainsi que le Lauzon. La couverture de la charge de cette compétence, par la taxe GEMAPI, reste inchangée depuis, soit 230K€ représentant 9,90€/par habitant, contribution stable. Ce montant sera réparti par les services de la DGFIP sur les feuilles d'imposition de l'ensemble des contribuables.

Il est rappelé que le produit de ces deux impositions (TEOM & GEMAPI) est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement de ces compétences.

La taxe de séjour encaissée auprès des vacanciers en 2024 s'est élevée à 368K€ (inscription budgétaire de 270K€). Au regard du contexte, la prévision 2025 est portée à hauteur de 400K€.

Enfin, la fiscalité locale non affectée à une compétence conservée par notre collectivité, est estimée pour 2025 à 21% ; le delta étant restitué soit aux Communes du territoire au travers des attributions de compensation, soit à des fonds de péréquation (FPIC / FNGIR), mécanismes de redistribution horizontale des ressources.

Dotations et participations : Ce poste concerne principalement la DGF, inscrite à hauteur de 1 467K€ pour 2025 (Notification en attente). Les participations estimées concernent notamment la participation de la Convention Territoriale Globalisée (CTG) estimée à 300K€, ainsi que les subventions ou participations attribuées 103K€ (prise en charge du poste de Conseiller Numérique, solde subvention campus connecté, …). Figurent également à ce poste les compensations versées par l'Etat au titre d'exonérations de fiscalité (CET, TF) pour 431K€.

Recettes des services : Principalement le pôle Développement Durable (556K€) ventilés entre redevance spéciale, accès déchèteries, soutien au tri des déchets et vente de composteurs), ce chapitre concerne également la participation des familles aux ALSH BAM et Grillon ainsi qu'à la crèche le Bac à Sable (94K€), remboursement de frais par les budgets annexes et autres structures (34K€).

Autres recettes de gestion courante : Sont inscrits à ce poste, les loyers encaissés sur le Site Germain Aubert (374K€) ; les charges remboursées par les locataires figurant au chapitre 70. Le montant des recettes attendues est supérieur à l'annuité des emprunts liés aux travaux et acquisition de ce site (304K€) ainsi que la facturation du service ADS (105K€).

Recettes financières : Prise en charge des annuités (intérêts) des emprunts d'électrification par d'autres structures.

Recettes spécifiques : Principalement remboursement des assurances lors de sinistres ou annulation d'écritures sur exercices antérieurs.

Autres Recettes : Figurent à ce chapitre la prise en charge, par l'assurance statutaire, des arrêts maladie ou maternité des agents. Pour 2025, ceci concerne également la reprise de provision réalisée en 2024 à hauteur de 470K€, pour l'aide exceptionnelle aux entreprises.

Produits écritures d'ordre : Ecritures comptables qui ont pour but d'amortir les subventions obtenues pour la réalisation d'investissement, sur la même durée que le bien financé (164K€). Y figurent également les écritures de neutralisation des attributions de compensation attribuées en investissement (142K€), ainsi que celles en lien avec l'amortissement des subventions d'équipement versées (Haut Débit, travaux berges, associations petite enfance, …) (297K€).

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 084-200040681-20250410-D2025_50-DE

Commentaires & précisions sur le tableau – Dépenses :

On constate une augmentation de 5,14% des dépenses réelles de fonctionnement (hors dotations aux provisions et imprévus) par rapport au compte administratif de 2024, augmentation liée, notamment, à l'évolution des frais de communication prévus sur 2025 et non réalisés en 2024, aux participations financières pour les sites SYPROVAL et METRIPOLIS (traitement des déchets + 18,15%), la mise en œuvre d'actions en lien avec le PCAET et la mobilité et la mise en œuvre de l'aide économique exceptionnelle sur l'année 2025. Il est à souligner également la prise en gestion directe du Campus Connecté sur une année entière (61K€).

Reversement de fiscalité : Cela concerne principalement le reversement aux communes du territoire, par le biais d'une attribution de compensation, de la fiscalité perçue (5 766K€), le reversement de la taxe additionnelle perçue sur la taxe de séjour aux Conseils Départementaux de la Drôme et du Vaucluse (40K€), ainsi que les contributions de la collectivité au FNGIR (190K€) et au FPIC (estimation à hauteur de 85K€).

Dépenses courantes : En dehors des consommations d'eau, d'électricité, téléphone, cela concerne également l'entretien des bâtiments, terrains et équipements de la collectivité, les frais bancaires liés à l'utilisation par les usagers des nouveaux moyens de paiements (tipi, …). A noter l'impact sur une année entière de la location de locaux pour l'Office de Tourisme Communautaire à Valréas. Figurent également les contributions à divers organismes (PAYS, Missions Locales, Vaucluse Provence Attractivité …) pour 56K€.

Le poste le plus important concerne les prestations liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers & assimilés (3 482€), hors charges générales (eau, téléphone, entretien, cotisation, …). Il est précisé que, pour ce poste, il est constaté une légère baisse de -2,49% au regard du budget prévisionnel 2024. Ceci peut s'expliquer notamment par le déploiement du nouveau système de collecte en PAV et séparation des biodéchets sur une grande majorité du territoire.

Les principaux postes de dépenses en baisse (comparaison avec le CA 2024 et hors changement d'imputation) sont :

- Les locations de bacs de déchets (-26%),
- Les annonces (-48K€) peu de marchés de fonctionnement à renouveler en 2025,
- Changement du mode de gestion de l'Alsh ne faisant plus appel à un prestataire (-69%), les frais figurant désormais au chapitre du personnel.

Les principaux postes de dépenses en hausse (comparaison avec le CA 2024) sont :

- Du fait de recrutements de nouveaux agents, certains postes de fonctionnement sont en hausse tel que le carburant, les vêtements spécifiques, téléphonie, fournitures, ……
- Frais d'études – Mission inscrite pour une étude sur le passage éventuel en régie de la collecte des déchets ménagers et assimilés et le financement du service (44K€).
- Communication générale et développement durable (30K€),
- Honoraires – En prévision d'éventuels recours ponctuel à un cabinet spécialisé en vue de sécuriser les procédures administratives complexes, une enveloppe a été inscrite à hauteur de 25 K€,
- Entretien matériel roulant (4K€) en lien avec l'évolution de la flotte de véhicules de la CCEPPG,
- La gestion directe du Campus Connecté (frais de téléphonie, encadrement, ….) 61K€,
- Actions réalisées dans le cadre d'actions PCAET et mobilités (covoiturage, …..) 61K€).

Dépenses de personnel : Retracent les rémunérations, les charges sociales et patronales des agents employés par la collectivité. La hausse constatée (+11,43% par rapport au CA 2024) s'explique principalement par la gestion de l'ALSH BAM entrainant le recrutement en direct d'animateurs encadrés par le poste contractuel de direction (85K€), projet d'emploi d'alternant au sein du service aménagement et cohérence du territoire et Crèche le Bac à Sable, recrutement d'ambassadeurs du tri.

Par ailleurs figurent sur ce poste les éventuels remplacements pour maladie ou de renfort, pour la période estivale, sur les déchèteries, de même que les revalorisations du régime indemnitaire et le Glissement-Vieillesse-Technicité (+8K€) et la hausse de la cotisation CNRACL (+30K€). Figurent également, le coût de la mise à disposition de personnel par les communes du territoire pour les ALSH (50K€).

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 084-200040681-20250410-D2025_50-DE

Autres dépenses de gestion courante : Ce chapitre augmente globalement au regard du CA 2024 de 52,14%. Outre les charges relatives aux redevances & brevets pour logiciels (SIG, RADS, GED et certificats électroniques) et aux indemnités des élus, figurent à ce poste les contributions obligatoires notamment au SMBVL et au Syndicat de la Berre, ainsi que les subventions à l'Office de Tourisme Intercommunal et aux associations du secteur social. A noter, pour 2025 uniquement, l'impact de l'aide économique exceptionnelle qui pourra être versée aux entreprises qui en feront la demande (470K€). Est également imputée sur ce poste, l'admission de créances en non-valeur (sur proposition du Service de Gestion Comptable). Il est rappelé que l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers communautaires, prévu par la Loi n°2019-1461 du 21 Décembre 2019 (article L.5211-12-1 du CGCT) a été communiqué lors du vote du Compte Administratif, le 13 mars 2025. L'évolution de l'inscription budgétaire 2025 par rapport à 2024 représente + 1,94%, (5 élus en 2024 pour 6 élus en 2025).

Les principaux postes de dépenses en hausse sont :
- La contribution de la collectivité aux emprunts contractés par le SYPP pour la construction du site « SYPROVAL ». Ce poste en 2024 a représenté 283K€. La contribution 2025 est inscrite à hauteur de 334K€.
- Reconduction de l'inscription 2023 pour la formation des élus (8K€), cette enveloppe n'ayant été que partiellement utilisée en 2024,
- les redevances et licences d'utilisations d'application informatiques (41K€), notamment en lien avec la prise en charge de l'application de covoiturage mise à disposition des usagers du territoire.

Concernant le poste des subventions, figure notamment dans le budget primitif le maintien de la subvention accordée à l'Office de Tourisme Communautaire (226K€), sur le pôle Enfance Jeunesse, légère diminution (-28K€).

Dépenses financières : Concerne le remboursement des intérêts des emprunts pour 89K€, dont 12K€ sont pris en charge par d'autres structures ou collectivités du fait de la restitution aux communes de la compétence Electrification. Il est rappelé que les annuités d'emprunts contractés pour le volet économique sont compensées par les loyers encaissés.

Dépenses spécifiques : Porte principalement sur les annulations de titres sur exercices antérieurs, notifiées par la Trésorerie.

Dotations aux provisions : Par mesure de précautions, 120K€ sont prévus en 2025 au titre des provisions ; pour la couverture des risques locatifs (70K€) mais également pour l'auto-assurance notamment au regard des PAV ; le mobilier urbain n'étant pas pris en garanti (50K€). En 2024, la provision a été réalisée pour acter le risque en lien avec l'aide économique exceptionnelle pouvant être versée aux entreprises impactées par les bases de cotisation minimum en 2024.

Au titre des opérations dites d'ordre, il s'agit des amortissements des immobilisations réalisées par la collectivité.

Enfin, le virement en investissement est prévu à hauteur de 1 114K€ pour compléter le financement des investissements.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe, pour rappel :
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatiques, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Seules les nouvelles propositions sont soumises au vote ; les crédits figurant en restes à réaliser ayant déjà été

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 084-200040681-20250410-D2025_50-DE

approuvés.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (hors restes à réaliser 2024)

BUDGET PREVISIONNEL - INVESTISSEMENT 2025 (hors RAR)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	49 830,90 €
Remboursement d'emprunts	445 243 €	Immobilisations financières (dont Prêt COVID-19)	40 028 €
Caution - Restitution	0 €	Caution - Encaissement	1 925 €
Subvention d'équipement	96 354 €	Virement de la section de fonctionnement	1 114 239 €
Attribution de compensation	141 830 €	FCTVA	210 975 €
Autres travaux	274 272 €	Mise en réserves	1 104 572 €
Autres dépenses		subventions	8 000 €
Dépenses Imprévues		Emprunt	
remboursement de subvention	20 468 €	Autres produits financiers	
Programme de travaux	**2 614 489 €**	**Financement**	**905 606 €**
dont		/	
Structure enfance du territoire	1 604 734 €	Subventions	867 666 €
Site G. Aubert - Diagnostic énergétique	12 000 €		
Site G.Aubert : Réfection énergétique Bureaux / C.Végétal	450 000 €	Subventions / FCTVA	18 100 €
Tourisme - Déploiement bornes interactives	90 000 €	FCTVA	8 200 €
SIG	11 800 €	/	
Haut Débit - Phase 2 - ADN	156 420 €	/	
Création aire de compostage 2025	17 620 €	/	
Travaux Déchèteries	105 692 €	/	
Déchèteries nouvelle génération	40 000 €	/	
Travaux sécurisation des Berges du Lez	96 223 €	/	
Aires de covoiturage - Développement	30 000 €	Subvention / FCTVA	11 640 €
Travaux Zones d'activités		/	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 702 757 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	3 064 639 €
Total nouvelles inscriptions 2025	**6 295 413 €**	**Total nouvelles inscriptions 2025**	**6 499 815 €**

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants, étant précisé qu'il s'agit pour beaucoup de complément d'inscription pour des projets en cours de réalisation ou projetés sur 2025 (hors restes à réaliser 2024) :

- Pôle Aménagement du territoire :
  -SIG : continuité de la mise en œuvre (PLU) et intégration de couches supplémentaires (réseaux) 12K€,
  -Matériel informatique & bureautique 1K€ (mobilier et matériels poste alternant),
  -Travaux de sécurisation des Berges du Lez- Complément 96K€,
  -Actions mobilités : Aires de covoiturage – travaux de mise en œuvre (30K€), Savoir rouler à vélo subvention d'équipement 750€, page internet 500€.

- Pôle Développement Economique / Tourisme :
  -Réfection énergétique (éclairage et huisseries) des bureaux de la CCEPPG et de la Cité du Végétal – (450K€),
  -Zones d'activités – Travaux, signalétique et étude (193K€),
  -Site Germain Aubert- Diagnostic énergétique (12K€),
  -Déploiement Haut Débit – 5ème année de la 2ème phase 156K€,
  -Installations de bornes numériques (préconisation du SADI) pour 90K€.

- Pôle Développement Durable :
  -Remplacement de containers sur les points d'apport volontaires (6K€),
  - Acquisition véhicule (remplacement d'un véhicule HS) Complément d'inscription – 9K€,
  -Acquisition matériels informatiques et mobilier (2K€),
  -Etude d'objectif pour la création de déchèteries « nouvelles génération » (nouveaux matériaux, …) 40K€,
  -Déchèteries – Aménagements et travaux : 106K€ (lecteur de plaque, vidéoprotection, …..)
  -Création d'aires de compostage – enveloppe financière 2025 – 18€.
- Pôle Enfance Jeunesse Solidarité :

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 084-200040681-20250410-D2025_50-DE

-Crèche le Bac à Sable – Visan – réfection muret (3K€),
-ALSH Valréas – Prévision participation au rééquipement et travaux dans les locaux 15K€,
-Subventions d'équipement Crèches les P'tits bouts, Pomme d'api et les petites étoiles 7K€,
-Equipements informatiques et mobiliers (acquisition et renouvellement- 4K€)
-Structure d'accueil de la crèche et du relais petite enfance Valréas – Complément d'inscription 1 605K€.

c) Financements des investissements prévus

En dehors du FCTVA, des amortissements et du virement de la section de fonctionnement, le financement des investissements est réalisé par :

- Affectation du résultat en réserve à hauteur de 1 105K€,
- Subvention des Conseils Départementaux et Régionaux et autres organismes à hauteur de 904K€. Ces subventions sont notifiées et portent notamment sur le secteur de l'enfance (construction structure multi-accueil).

Il est rappelé qu'à ces inscriptions viendront se rajouter les restes à réaliser de 2024, qui s'élèvent respectivement à 1 099K€ en dépenses et 894K€ en recettes.
Le montant total du budget primitif 2025 en investissement s'équilibre à 7 394K€.

En résumé les graphiques ci-dessous, présentent la répartition par pôles des dépenses & recettes réelles (investissement et fonctionnement) hors reprise des résultats N-1 :

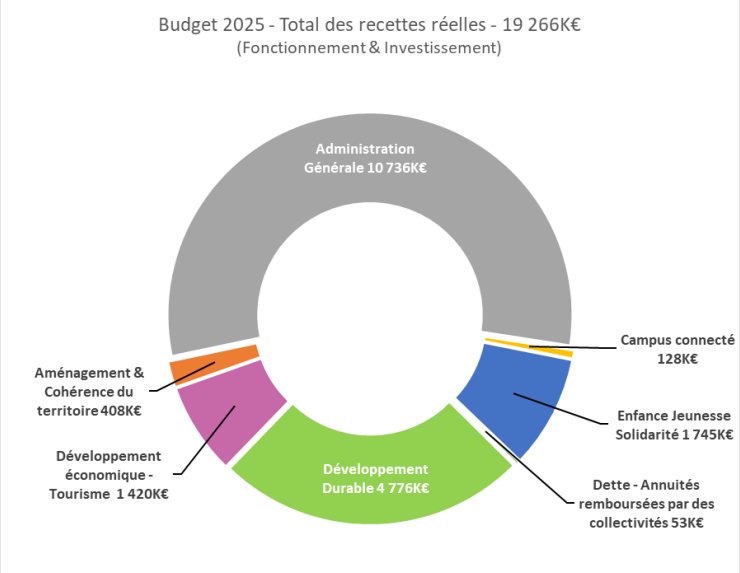

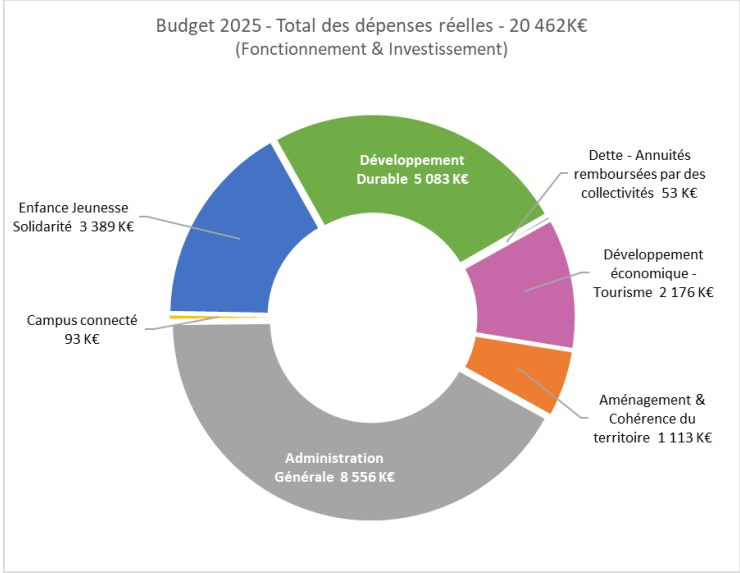

III. Etat de la dette – Annuités 2025

Ci-dessous détail des emprunts contractés directement par la collectivité avec outre l'annuité 2025, la répartition par pôle de compétences.

LIBELLE	FINANCEURS	DATE		MONTANT EMPRUNT	TAUX	PERIODICITE	DUREE	CRD AU 01/01/2025	Annuités 2025	VENTILATION	Total par pôles	
		DEBUT	FIN									
Acquisition Bâtiment Tiro Class	CA ALPES PROVENCE	2011	2026	1 717 061.00 €	3.24%	Trimestrielle	15 ans	**211 443,43 €**	144 985,44 €	Tiro Class	***Developpement Economique***	
Cité du Végétal (73,34% / Programme Electrification (26.66%)	CE PAC	2015	2034	3 000 000.00 €	2.83%	Trimestrielle	20 ans	**1 254 196,14 €**	144 442,66 €	Cité du Végétal	Site G. Aubert	303 989,56 €
								455 915,86 €	52 506,70 €	Electrification	Haut Débit	101 930,19 €
Haut Débit 26 (62,50%) - Haut Débit 84 (25%) - Site G. Aubert-Travaux (12.50%)	CA ALPES PROVENCE	2019	2038	2 000 000.00 €	1.55%	Trimestrielle	20 ans	**914 705,54 €**	72 807,28 €	Haut Débit 26	***Electrification***	
								365 882,21 €	29 122,91 €	Haut débit 84	ER - Programme	52 506,70 €
								182 941,11 €	14 561,46 €	Site Aubert	***Développement Durable***	
Création PAV Déchets - PRV/BEI	CDC Banque des Territoires	2023	2037	1 000 000,00 €	1,76%	Trimestrielle	15 ans	**881 294,45 €**	75 935,68 €	PAV	PAV Déchets	75 935,68 €
TOTAL				**7 717 061 €**				**4 266 378,74 €**	**534 362,12 €**			**534 362,12 €**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 084-200040681-20250410-D2025_50-DE

IV. Budget Annexe Service Assainissement Non Collectif – Budget 2025

a) Généralités

Ce budget annexe est relatif au service d'assainissement non collectif. Ce service est notamment chargé du contrôle des installations du territoire. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

Au niveau de la section d'investissement, **le report en excédent d'investissement 2024 ressort à 11K€**. Il n'est pas prévu, à ce jour, de nouvel investissement.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (contrôle de bon fonctionnement, réhabilitation, ventes immobilières, …).
La modification des tarifs en 2023 n'a pas, à ce jour, résorbé les déficits antérieurs, du fait notamment, du retard pris par le prestataire dans la réalisation des contrôles de l'existant.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais du prestataire de service chargé des contrôles (facturation à l'acte réalisé) (21K€), la maintenance du logiciel dédié à cette compétence (2K€), la valorisation de salaire des agents en charge du service et de la comptabilité (9K€). Le déficit reporté est de (34K€).
La section de fonctionnement 2025 s'équilibre à hauteur de 66K€.

b) Les principales dépenses et recettes des deux sections sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	20 730 €	Impôts et taxes	
Dépenses de personnel	8 778 €	Dotations et participations	65 816 €
Autres dépenses de gestion courante	1 787 €	Recettes des services	
Dépenses financières		Autres recettes de gestion courante	
Dépenses exceptionnelles	80 €	Recettes financières	
Dotations aux provisions		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	120 €	Autres recettes	
Total dépenses réelles	**31 495 €**	**Total recettes réelles**	**65 816 €**
Charges (écritures d'ordre entre sections)			
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Résultat reporté	34 321 €	Excédent brut reporté	
Total Général	**65 816,00**	**Total Général**	**65 816,00**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Subventions	
Remboursement d'emprunts		Emprunt	
Autres dépenses	10 968,36	Autres produits financiers	
		Autres recettes	
Total dépenses réelles	**10 968,36**	**Total recettes réelles**	**0,00**
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Résultat reporté		Excédent brut reporté	10 968,36
Total Général	**10 968,36**	**Total Général**	**10 968,36**